

N°DEC-2024-54

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE À L'OCCASION  
D'UN CAFÉ-CONCERT, LE 4 JUILLET 2024 À L'ESPACE LOUISE VOËLCKEL

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2024-36 du Conseil Municipal du 4 avril 2024 modifiée, portant budget 2024 ;

VU le projet de contrat avec RI#SE4 – 11 bis rue des Pavillons – 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS ;

D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation d'une animation musicale à l'occasion d'un café-concert, le 4 juillet 2024 de 17 heures à 19 heures, à l'Espace Louise Voëlckel.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire RI#SE4, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 300 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 8 avril 2024.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 10 AVR. 2024  
Et de sa publication le 10 AVR. 2024

Pour le Maire par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Virginie DOUET

Pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS

